

*Date de dépôt: 9 janvier 2007*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la  
pétition : Situation du personnel à l'OCAI**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission s'est réunie lors de trois séances pour traiter cet objet, le 14 novembre 2005, le 27 février 2006 et le 3 avril 2006, sous les présidences respectives de M<sup>me</sup> Véronique Pürro et de M. Ivan Slatkine.

Les procès-verbaux ont été élaborés par M<sup>me</sup> Martine Bouilloux-Levitte.

### **Teneur et but de la pétition**

Les collaborateurs-trices de l'OCAI, au nombre de 17, ont rédigé cette pétition se plaignant du climat détérioré au sein de leur office ; ils ont souligné le rôle négatif de leur direction, effectuant des dénigrement systématiques et des atteintes à leur personnalité. Ils ont également relevé la surcharge de travail.

Ils font remarquer qu'ils ont épuisé les voies hiérarchiques et n'ont que cette issue de la pétition pour faire changer la situation.

Après une succession d'auditions en 2000, 2001 et 2002 et la mise en œuvre de la réorganisation de l'OCAI au fil des ans, la commission s'est penchée à nouveau sur cette pétition en 2005 et 2006. Les commissaires se sont interrogés sur la validité et surtout l'actualité des préoccupations des pétitionnaires considérant le temps écoulé depuis son dépôt.

Les sollicitations par courriers au SIT n'ayant pas abouti, la commission considère que ce dossier est clos.

Aussi, la Commission de contrôle de gestion vous propose de la déposer sur le bureau du Grand Conseil.

## **Pétition (1301)**

### **Situation du personnel à l'OCAI**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous, soussignés, membres du personnel de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité, adressons cette pétition au Grand Conseil genevois afin que toutes mesures soient prises pour mettre fin à la situation intolérable que nous connaissons au sein de notre office.

Depuis deux ans, l'arrivée d'une nouvelle direction a totalement détérioré les conditions de travail dans notre service. Mis à part les problèmes que nous rencontrons face à l'augmentation des demandes de prestations et les retards dans le traitement des dossiers, nous devons faire face à une direction qui utilise le harcèlement moral sous toutes ses formes comme seul mode de gestion du personnel. Beaucoup d'entre nous ont dû subir les procédés inquisitoriaux de la direction, les dénigrements systématiques, les atteintes à la personnalité sous différentes formes. Malgré nos interventions répétées auprès du Département de l'action sociale et de l'Office fédéral des assurances sociales dont nous dépendons, aucune mesure concrète n'a été prise pour faire cesser ces agissements. La seule décision prise actuellement par le DASS a été l'ouverture d'une enquête administrative à l'encontre d'une de nos collègues, alors que celle-ci n'avait fait que signaler des dysfonctionnements dans la gestion de l'Office. Nous lui apportons ici tout notre soutien et demandons qu'elle soit rétablie dans ses fonctions.

Nous avons épuisé les voies hiérarchiques. Etant fonctionnaires, nous ne pouvons engager une procédure juridique pour faire cesser ces atteintes et retrouver des conditions de travail normales. De plus, les conséquences d'une telle gestion ne concernent pas seulement le personnel de l'OCAI. Les usagers-ères en subissent également les effets, car il devient de plus en plus difficile d'effectuer correctement notre travail en subissant jour après jour ces pratiques inacceptables. Nos anciens-ennes collègues peuvent également témoigner de la dégradation de la situation au sein de l'OCAI ces deux dernières années et de son effet sur notre travail.

Aussi demandons-nous instamment au Grand Conseil d'entreprendre toutes les démarches qui sont en son pouvoir afin que nos droits soient respectés et qu'il soit mis un terme à cette situation. Il en va de l'intérêt qu'ont tous-tes les habitants-es de ce canton à bénéficier d'un service public de qualité.

Le personnel de l'OCAI.

N.B. : 17 signatures  
Le personnel de l'OCAI  
c/o SIT  
Rue des Chaudronniers 16  
Case postale 3287  
1211 Genève 3